

**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle

**Commune de SEXEY AUX FORGES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015**

**ARRONDISSEMENT**

**TOUL**  
**CANTON**  
**TOUL Sud**

L'an deux mille quinze, le quatre septembre à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 14  
De votants 14  
De présents 13

**Etaient présents :**

Mmes Céline BAUDON – Florence COX – Béatrice GEORGE – Maud GERONIMUS – Amélie KOENIG – Pascale NAVET ;  
Mrs Daniel BORACE – Christian DROUOT – Michel DROUOT – Maurice KOENIG – Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS – Jean-Jacques ZILLIOX.

NOTA : Le Maire certifie que :  
Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 septembre 2015

**Absents excusés :**

Serge FOULON donne procuration à Maud GERONIMUS

La convocation du conseil avait été faite le 31 août 2015.  
La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 15 septembre 2015  
Le Maire,  
Patrick POTTS

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil

Amélie KOENIG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 3 juillet 2015 est adopté.

**CONTRAT DE LOCATION ECLAIRAGE PUBLIC AVEC  
OPTION D'ACHAT**

**N°1-VI-2015**

Depuis plusieurs mois, la commune étudie diverses propositions permettant d'assurer la rénovation de l'éclairage public devenu obsolète tout en maîtrisant les consommations d'électricité et en assurant une maintenance et un entretien suivis.

Le remplacement des installations les plus anciennes (88 points lumineux) nécessite un investissement lourd budgétairement. Aussi, une solution innovante proposée par la Société Rent Light d'Allain 54170 a retenu l'attention des membres du Conseil Municipal.

La Société Rent Light prend en charge les équipements des 88 luminaires HS avec support, la fourniture d'ampoules pour les 46 autres supports plus récents, l'installation, l'entretien et le dépannage dans le cadre d'un contrat de location avec option d'achat d'une durée de 9 années. Ainsi la collectivité dispose en permanence d'un parc d'éclairage public en fonctionnement optimum avec un coût linéaire et maîtrisé par avance sur une durée déterminée choisie.

Une maintenance préventive est prévue avec un remplacement des sources tous les 3 ans permettant un maintien dans le temps des performances des matériels et équipements.

Le loyer mensuel est fixé à 580,00 € HT soit 696,00 € TTC pendant toute la durée du contrat soit 6 960,00 € HT à l'année (8 352,00 € TTC).

A l'issue du contrat, l'option d'achat peut être levée en contrepartie du versement d'une somme de 868,00 € HT soit 1 041,60 € TTC.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- **DECIDE** de recourir aux services de la Société Rent Light d'Allain dans le cadre d'un contrat de location éclairage public avec option d'achat d'une durée de 9 années pour un coût annuel de 8 352,00 € TTC et de 75 168,00 € TTC pour la durée totale du contrat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant sur les bases précitées avec la Société Rent Light,
- **PRECISE** que la date d'effet du contrat sera définie lorsque les fournitures seront livrées par le fournisseur de la Société Rent Light.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015 en section de fonctionnement.

#### **ADMISSION EN NON-VALEUR**

**N°2-VI-2015**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- **Décide** à l'unanimité la mise en non-valeur de la somme de 0,50 euros correspondant au reliquat de location de la salle polyvalente au nom de Madame PANNEQUIN Violaine suite à une erreur de saisie lors de l'encaissement du chèque.

#### **ACCEPTATION DE RECETTE**

**N°3-VI-2015**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- **Accepte** à l'unanimité d'encaisser le chèque n°0700592 (de la banque populaire) d'un montant de 132,00 € de Madame BAYER Véronique correspondant au remboursement d'une table détériorée lors de la location de la salle polyvalente le weekend du 28 au 31 août 2015. (encaissement sur le budget communal au compte 7788).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Patrick POTTS